

# Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq



**POLINCOVE**



## PLAN DE ZONAGE

P.L.U.I.  
Arrêté le :  
29/05/2017  
et le 19/10/2017

P.L.U.I.  
Approuvé le :  
23/09/2018

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil  
Communautaire de la Région d'Audruicq, du 23 septembre 2018

Nicole CHEVALIER  
Présidente de la Communauté  
de Communes de la Région d'Audruicq



URBANISME • PAYSAGE • ENVIRONNEMENT

CS 60 200 Fiers-en-Escribleux  
59603 DOUAI Cedex  
Tél. 03 62 07 80 00 - Fax. 03 62 07 80 01

Echelle : 1/5000ème



### Légende

- Limite de zonage
  - Nouvelles constructions n'apparaissant pas au cadastre
  - ⊠ Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du code de l'urbanisme
  - Zone inondée constatée
  - ★ Protection du patrimoine urbain au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
  - Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du code de l'urbanisme
- Protection du patrimoine naturel au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme**
- Haies
  - Cours d'eau
  - Coeur de nature (SCOT)
- Sièges d'exploitation agricole**
- ★ Installations agricoles
- Zonage réglementaire du PPR Inondation de la Hem**
- Bleu clair : Inondation par une crue
  - Rouge foncé : rupture de digue
  - Vert clair : Inondation par une crue

- UC : Zone urbaine mixte de faible densité.  
 UH : Zone urbaine destinée à accueillir des constructions et installations nécessaires aux services publics et d'intérêt collectif.  
 IAU : Zone destinée à être ouverte à l'urbanisation.  
 A : Zone agricole à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.  
 Azh : Secteur de la zone agricole à caractère humide.  
 N : Zone naturelle protégée, destinée à la protection du milieu naturel et à sa mise en valeur.  
 Nzh : Zone naturelle à caractère humide.

### LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES VOIES ET OUVRAGES PUBLICS, INSTALLATIONS D'INTERET GENERAL ET ESPACES VERTS (au titre de l'article L.151-41 du code de l'urbanisme)

Numéro	Désignation	Surfaces ha	Destinataire
1	Espace vert	0,9	Commune

### PATRIMOINE URBAIN (au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme)

Numeros	Désignation
1	Oratoire
2	Calvaire
3	Chapelle
4	Calvaire
5	Moulin bleu
6	Maison
7	Maison

BLANC BOUILLON

LA PALME

OSTOVE

Zutkerque

BLANC PIGNON

Recques-sur-Hem

PETITE HOLLANDE

L'ENFER

Muncq-Nieurlet

Sainte-Marie-Kerque

Rumingh

HENNUIN

La Hem

Canal de Calais à Saint-Omer

La Hem